

ACTIVITÉ Pari-CNRC et conseillers RCTI  
de formation, d'information et de réseautage

par M<sup>e</sup> Diane Bellavance

[dbellavance@morencyavocats.com](mailto:dbellavance@morencyavocats.com)

Hôtel Delta  
Trois-Rivières, le 4 octobre 2016

LES LITIGES EN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Rappel sur les monopoles que sont les droits de propriété intellectuelle et les recours « extraordinaires »
2. Exemples de litiges les plus fréquents qui peuvent être évités :
  - Divulgarion sans préciser *NDA* et propriété des droits de propriété intellectuelle
  - Contrefaçon de brevet et absence de vérification
  - Invention avec composante logiciel
  - Chaîne de titres des droits de propriété intellectuelle
  - Remise d'échantillons sans *MTA*
  - *Open source* / logiciel libre
  - Discorde entre actionnaires : absence de convention entre actionnaires et de dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle
  - Création de logo, site web, matériel technique de produits, matériel publicitaire

M<sup>e</sup> Diane Bellavance est associée chez **Morency Avocats** et pratique le droit des affaires et de la propriété intellectuelle depuis 27 ans dans les domaines de l'innovation, de la création et de l'informatique. Elle est agent de marques de commerce et a une spécialisation en droit international et partenariats. Elle est membre de l'Association du Barreau Canadien, de l'*American Bar Association* et de la *Licensing Executive Society*. Elle siège sur des comités avisés.